



Climat

Un effort collectif pour éviter les pénuries d'eau

À l'échelle du département et au regard de la situation météorologique, plusieurs communes alertent sur des pénuries d'eau potable dans les jours ou les semaines à venir. D'autres, et pour celles qui en disposent, ont déjà activé les alimentations de secours.

Publié le 1 septembre 2022

Le niveau des cours d'eau du département est au plus bas avec un assec de 50 % des débits de référence.

Cet assèchement a un impact majeur sur la faune et la flore qu'ils abritent en provoquant un effondrement de la biodiversité pouvant mettre plusieurs années à se rétablir voire conduire à la disparition de certaines espèces autochtones.

En conséquence, compte tenu de la situation hydrologique du département, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer les zones « Moselle aval orne Nied et Seille » et « Moselle amont et Meurthe » en situation de crise.

Le préfet rappelle ainsi qu'il est absolument nécessaire qu'un effort collectif soit réalisé afin de préserver les capacités pour les enjeux prioritaires :

l'alimentation en eau potable des populations,
les usages en lien avec la santé, la salubrité publique,
l'abreuvement des animaux,
la préservation des fonctions biologiques des cours d'eau et la sécurité civile,
et notamment la lutte contre les incendies.

La situation de crise impose par exemple, quelle que soit l'heure de la journée :

l'interdiction de lavage des véhicules,
l'interdiction d'arrosage des pelouses, jardins privés, espaces verts publics et terrains de sport, une exception est faite pour les potagers et jardins familiaux destinés à une autoconsommation,
l'interdiction de remplissage des piscines privées et publiques, hors raisons techniques ou sanitaires,
l'interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures...) sauf par une entreprise de nettoyage professionnelle ou une collectivité et uniquement en cas de problématique de salubrité publique,
l'interdiction d'arrosage des golfs, sauf greens,
l'interdiction d'irrigation par aspersion des cultures.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence